

Cité-Etat dans le monde yoruba occidental (en pays shabe) : mythe ou réalité ?

City-state in the western Yoruba world (in Shabe country): myth or reality?

Simon AGANI, Doctorant
Histoire et Archéologie
Université Abdou Moumouni de Niamey(Niger)

aganowo57@gmail.com

Résumé

S'il est vrai comme le dit le journaliste Alain Foka que « *Nul n'a le droit d'effacer une page de l'histoire d'un peuple, car un peuple sans histoire est un monde sans âme* », il est aussi nécessaire, voire indispensable, que chaque peuple prenne conscience qu'il faut reconstituer sa propre histoire. Mais, cette histoire ne doit pas être construite sur du mensonge ou des silences soigneusement entretenus pour des raisons inavouables. L'existence de la cité- Etat dans le pays shabe est sujette à caution. La présente étude a pour objectif, au vu des recherches historique et archéologique, d'apporter des éléments d'appréciation sur les différentes phases d'organisation politique dans cet espace endogène qui s'étendait de part et d'autre du fleuve Okpara devenu plus tard la frontière entre les colonies anglaise et française après l'invasion européenne de 1894.

Mots clés : Pays shabe, yoruba, cité-Etat, organisation politique.

Abstract

If it is true as journalist Alain Foka said it that" no one has the right to erase a page of a people's history because a people without history is a world without soul", heis or even as necessary indispensable that every people takes conscience that it is necessary to reconstitute its own history. But, this history must not be constructed on the lie or carefully kept silences for shame ful reasons. The

existence of the State city in the country shabe issu jette to guaranty. The present survey has for objective, to the seen of the research historic and archaeological, to bring elements of appreciation on the different phases of political organization in this endogenous space that spread on both sides of the Okpara stream become later the border between the colonies English and French after the European invasion of 1894.

Key words : Country shabe, yoruba, city-state, political organization.

Introduction

Le mot cité-état est souvent employé dans un sens très vague, sans que ses contours soient définis avec une clarté suffisante. Un exemple suffira à le montrer : au IX^{ème} siècle avant notre ère, en Phénicie-Palestine, il est jugé que au niveau du site de Tell el-Fara'ah, on est en présence des vestiges d'une cité-état puisqu'il existe un plan d'urbanisme hippodamien délimitant des insulaerectangulaires, que les rues sont orientées selon les points cardinaux et que l'on n'y trouve aucune influence étrangère dans la céramique qui est purement phénicienne (H.G. Niemeyer, 2000, p. 89- 115). Or, cette prétendue réalité est vide de sens : quel est le régime politique, qui sont les habitants, quelles sont les diversifications sociales, comment s'est fait le tissu urbain si spécifique, quelle est la religion des habitants de Tell el-Fara'ah ? De même, on se gardera de faire de toutes les cités commerçantes des cités-Etats. Palmyre est sans conteste la plus célèbre des villes caravanières du Proche-Orient hellénistique et romain. Autrefois indépendante, elle est soumise à Rome dès le début de l'Empire. Une garnison y stationne, mais la ville dispose de sa propre milice, d'un sénat, d'une assemblée et d'un trésor qui est le véritable organe exécutif. Elle acquiert sous Hadrien le statut de ville libre (J. Starcky et M. Gawlikowski, 1985, p. 118-138). Caracalla l'élève à la dignité de colonie. Elle devient indépendante pendant une brève période, sous les règnes d'Odainat II et de Zénobie, mettant à profit la faiblesse des Perses et les troubles qui secouent l'Empire romain dans ses provinces syriennes.

Pour le cas spécifique du pays shabe, certains auteurs comme M. Palau Marti, (1992, 127) ; B. Adediran, (1994, 90-102) ; O.J.P Igué, (2005, p. 12) font mention, de l'existence des cités Etats. Ainsi, O.J.P. Igué (2005, p.22) partant des travaux de A. Obayemi (1992, p. 62-76) avance que : « *l'organisation politique de ces Proto-Yoruba correspondait à de petites cités- Etats ou mini-Etat englobant quelques villages dont l'aire d'extension ne dépasse pas celle des arrondissements actuels. Certaines de ces cités-Etats étaient fortifiées par des murailles de pierre, d'autres étaient tout simplement protégées par une pellicule forestière* » (O.J.P Igué, 2005, p. 12). Or, la seule présence d'une enceinte ne suffit pas en soi pour justifier l'existence d'une cite- état. On peut mentionner ici comme l'a dit P. Bairoch, (1985, p.675) : « *le fameux cas de Sparte, qui ne s'en équipera que tardivement, ou, à l'inverse, de l'enceinte des villes de l'Occident médiéval qui distinguait le « bourg » (burgus, château) du faubourg forisburgus, hors du château) sans pourtant indiquer l'existence d'une cité-Etat*».

Dans la même optique, les recherches menées par (C.S.D-juitchoko, 2002, p.370) au Cameroun ont révélées la hiérarchisation des chefferies. Trois types de chefferies ont été signalés, la chefferie du premier degré qui couvre au moins deux chefferies du deuxième degré et dont le territoire ne peut aller au-delà des limites départementales, la chefferie du deuxième degré couvre au moins deux chefferies du troisième degré et dont le territoire peut aller au-delà des limites d'arrondissements. La chefferie du troisième degré, elle est constituée du village, en milieu rural ou quartier en milieu urbain. De cette catégorisation, on comprend sans tourner en rond qu'il aurait existé en pays shabe des chefferies de deuxième degré et non des cités-Etats. Tel est également le point de vue de (P. Mercier, 1950, p.15) en disant qu'il s'agissait d' « une civilisation de village. L'objectif de cette étude est de montrer que le pays shabe n'est pas connu la formation d'une cité Etat. Pour ce faire, l'étude part de l'approche des différentes structures politiques et débouche sur une discussion et une perspective du concept « cité-état » utilisé par plusieurs auteurs. Par une application rigoureuse des canons méthodologiques propres

aux sciences historiques, la recherche s'est faite sur la base des sources écrites, des sources orales et des données archéologiques.

1. Problématique et cadrage conceptuel de cité-Etat

La cité-état vient du grec polis et de sa traduction latine. Notre vocabulaire politique et juridique est un héritage de la Grèce et de la Rome antiques et nous en sommes prisonniers (J.J Glassner, 2004, p.30). Le grec polis connaît trois niveaux de sens qui en font l'équivalent des mots latins urbs, civitas et respublica. Les Romains finissent, non sans hésitations, par opter pour la traduction respublica. Or, le latin entend, notamment, par ce terme une ville considérée comme une personne morale et dont les habitants, précisément, se gouvernent selon leurs propres lois (J.J Glassner, 2004, p.30).

En 1840, le danois Madvig propose le terme *Bystat*, qui sera ensuite traduit par *Stadtstaat* en allemand, *city-State* en anglais, *stato-Città* en italien et cité-Etat en français. Au cours de ces deux décennies, plusieurs définitions ont été proposées, révélant combien le néologisme sollicite particulièrement l'imagination des chercheurs, en histoire comme dans les disciplines voisines. Intrinsèquement polysémique, la notion ou le concept de cité-Etat, selon les différents auteurs, recouvre plusieurs dimensions, ce qui explique probablement la raison de son succès autant que la difficulté à s'entendre sur son contenu. D'emblée, ce mot composé fait référence à la ville, à son statut politique et à son inscription territoriale et, dans le même mouvement, relève d'une interrogation sur l'Etat, ses fonctions et le corps politique qui l'organise. Sans prétendre trancher le débat qui, malgré les écueils, demeure fécond, le relevé qui suit illustre abondamment ces différents aspects.

R. Griffeth et C.G. Thomas (1981, p.18-20) voient dans la cité-Etat un petit Etat indépendant, composé d'une ville qui en est la capitale et d'un *Hinterland* adjacent, impliquant une économie auto subsistante et une homogénéité ethnique. Pour B. Durand (1983, p. 331), le terme désigne des sociétés politiquement indépendantes, organisées autour d'une ville et s'étendant à la campagne environnante. La ville donne son nom aux habitants qui peuvent être

d'origine ethnique diverse. Le pouvoir y est exercé selon un système distinct de celui de la parenté.

Dans la conclusion d'un colloque consacré à ce sujet, N. Yoffee (1997, 255-263) estime que le mot peut recouvrir des situations singulières d'une grande variété. Si elle est restreinte, la taille d'une cité-Etat est cependant susceptible de variations. Il n'y a pas nécessairement d'autosuffisance économique ; et, de fait, une cité-Etat se livre souvent au grand commerce international. La population pouvant en être diversifiée, elle peut être pluriethnique. Les instances familiales sont toujours susceptibles d'y jouer un grand rôle, car il n'y a pas réellement de dichotomie entre les sociétés fondées sur la parenté et les autres ; la nouveauté consiste dans le fait que la cité-Etat présente une arène inédite où peuvent s'opposer les membres de l'aristocratie politique. Toutefois ce même auteur se montre plus circonspect sur l'emploi du concept. C'est pourquoi il faut se garder de faire un « fétiche intellectuel » (N. Yoffee, 1997, p. 255-263).

La définition de M.H.Hansen (2001, p.76) résulte d'une approche pragmatique. Une cité-Etat est un petit Etat du point de vue de sa taille et de sa population, mais elle n'est pas le contraire d'un Etat territorial, puisqu'elle dispose également d'un territoire, si petit soit-il. Le centre en est une ville, la capitale, ce qui n'exclut nullement la présence d'autres villes. La population urbaine se livre à des activités agricoles, mais aussi artisanales et commerciales. L'unité ethnique n'est pas un préalable. La capitale est fortifiée et l'Etat dispose d'une armée. Il dispose également de la souveraineté intérieure, qu'il soit ou non indépendant. Enfin, on distingue les citoyens des non-citoyens (M.H. Hansen, 2001 p.11-34). Dans un autre ouvrage, ce même auteur offre à la cité-Etat une définition enthousiaste. Il va jusqu'à envisager l'existence d'une « culture de la cité-Etat » dont il propose à son tour une description. Trois facteurs peuvent en expliquer la genèse : une période d'essor démographique et économique, où ville et Etat se développent de pair ; la colonisation d'une région ; une période de déclin, où la désintégration d'un macro-Etat permet à certaines villes provinciales de devenir autant de capitales. Quant à la description, elle tient en plusieurs points : la population parle une

même langue et partage une même culture ; l'aire envisagée est subdivisée en une multitude de petites communautés ; certains groupes de cités-Etats peuvent être hiérarchisés ; l'état de guerre est endémique ; la formation de ligues ou de fédérations est envisageable en temps de paix ; chacune dispose d'une politique étrangère et de défense autonome ; le phénomène peut se reproduire plusieurs fois dans l'histoire d'une même région (M.H. Hansen, 2001, p.76).

Que retenir d'un tel foisonnement de faits et d'interprétations parfois contradictoires ? Entre succès et mésaventure, les différents usages de la cité-Etat proposés par les historiens montrent que cette appellation déjà ancienne n'est pas une catégorie descriptive et encore moins analytique.

2. Caractéristiques d'une cité-Etat en Afrique

En Afrique noire, nous avons pris l'exemple de la cité de Kani érigée au début du XIX^{ème} siècle par les Saman du pays dogon (Mali), une société guerrière, musulmane et esclavagiste liée à Djenné, la vieille métropole du Delta intérieur du Niger. Axée sur un centre intangible retranché du monde par une enceinte, la cité détermine un arrière-pays comme espace d'alliance et un outre-pays comme espace de prédation qui transcendent la géographie politico-religieuse dogon à travers une souveraineté plus politique que territoriale G. Holder (2002, 270). Parler de cité-état nous permet simplement de distinguer un certain nombre de villes, au sens que lui donne M. Weber (1982, p. 298), dont la particularité réside dans leur caractère intangible, sinon sacré, symbolisé par une enceinte qui ne fait pas seulement office de rempart, mais délimite aussi l'espace où se concentrent les organes de l'Etat et où s'exerce la citoyenneté. De même, pour reprendre la terminologie de M.N. Pearson (1998, 71-93), la cité-état est autocentrée sur un *homeland* qui inclut non seulement un hinterland vivrier, mais elle conçoit aussi des confins ou *farland*. Elle se caractérise aussi en termes d'Etat local, pour qui la seule frontière pensée est l'enceinte urbaine elle-même. Ce rapport particulier à l'espace lui permet dès lors de se projeter vers l'extérieur et d'envisager des confins sans visées hégémoniques, mais sans cesser non plus d'exister en tant que telle.

De ces caractéristiques, il convient de remarquer la constance d'un aspect : la possession des territoires éloignés, ce que Pearson appelle « farland » ou « localités relais » selon J. Bazin (1988, 111-112). Il ne s'agit pas d'un *no man's land*, comme le suggère C. Coquery-Vidrovitch (1993, p.110), mais bel et bien d'un espace d'échanges où les « citadins » pouvaient commercialiser les produits à valeur ajoutée (pagnes teints à l'indigo, tuniques et chaussures brodées aux cultivateurs), ce qui leur permet, non seulement de disposer de ressources suffisantes pour acquérir des biens vivriers, mais de dégager aussi de substantiels bénéfices (J. Bazin, 1988, p. 375-441).

De ce point de vue, les « localités relais » ou « farland » nous paraît l'élément de caractérisation majeur de cité-état. Toutes ces dynamiques politique sociale et territoriale ne sont pas connues en pays shabe. D'abord, sur le plan politique, tous les *Olu Ilu* étaient indépendants l'un de l'autre. Il n'y avait pas un village en pays shabe qui possède un espace de prédation qui transcende la géographie politico-religieuse comme à Kani dont la souveraineté est plus politique que territoriale. Ensuite, la condition sine qua none caractérisant le passage du village à une cité-état, est la mise en place d'une armée régulière (A.C.F. Ryder, 1987 p. 375-376). Mais, à aucun moment, le pays shabe n'a disposé d'une organisation militaire efficace. Il y avait seulement dans chaque village un *Balogun*, chef de guerre nommé par le Baalè (M. Palau Marti, 1993 b, p.25). Le terme *Balogun* utilisé par cet auteur est à prendre avec précepte. En effet, il ne s'agit pas en réalité d'un chef de guerre, mais un chef de chasseur qui possède des charmes magiques capables de coordonner ses pairs en cas d'attaque. Ainsi, l'absence de fatassins et la cavalerie sont les éléments qui confirment notre point de vue.

3. Différentes phases d'organisation politique du pays shabe XII^{ème} au XVIII^{ème}

L'organisation politique chez les Yoruba varie sensiblement d'un groupe à l'autre (P.C. Lloyd 1955, p. 251). Ainsi, on dénombre trois types de structure dans l'évolution politique et sociale en pays shabe : structure lignagère, la chefferie, et la royauté.

Les Shabe sont organisés en lignages patrilineaires et patrilocaux appelés *yilè* ; ce terme correspond à *idilé* en yoruba avec la même signification. Le terme par décomposition comporte les idées de base ou racine et de maison. Ainsi, *idi* dans sa première acception signifie fesse, point d'attache (et d'origine) et *Ilé* signifie maison (M. Palau Marti, 1993 p. 17). Le patrilignage est l'institution socio-politique dans laquelle les Shabe se reconnaissent. Il est placé sous la direction des *Agbalagba* ; les anciens, avec à la tête le *balé* ; chef de la maison dont le rôle est de préserver l'unité de son groupe grâce au culte de l'ancêtre éponyme (*egun*) et aux différentes lois réglant la vie collective. Il incarne la force, le respect des interdits (*ewo*), convoque des réunions, organise des travaux d'intérêts collectifs (construction des murailles) et punit tous ceux qui transgressent les lois (B. Adediran, 1992 p. 289). Cette autorité est encore appelée *Agba Ile* ou *Olori Ebi* (I. A. Akinjogbin, 2002 p.121). Siégeant aussi à côté des anciens, une femme qu'on appelle *Ina Ile* (mère de la maison). Elle participe aux délibérations et peut peser, par ses avis ou ses opinions, sur les décisions que prend le *balé* en dernier ressort. Plus en particulier, elle est la porte parole des femmes du lignage dont elle défend les intérêts (M. Palau Marti, 1993a p.31 ; A. I Akinjogbin, 2002 p.144).

L'organisation sur la base lignagère a perdu son importance en pays shabe depuis la colonisation française pour les raisons suivantes : le chef de lignage n'a plus d'autorité suffisante pour retenir auprès de lui les jeunes qui de plus en plus nombreux, désirent s'assurer l'indépendance économique, abandonnent le village. Dans la nouvelle société, l'économie d'argent, la scolarisation, et l'urbanisation sont autant de facteurs ayant favorisé l'amenuisement progressif de cette organisation. Cependant, les traces de cette structure sont encore vivantes dans le pays. A Ile Shabe, chaque lignage réside dans son quartier (cf. tableau n°1)

Tableau N°1 : Occupation spatiale (quartier) des lignages à Ile Shabe (XVI^e siècle)

Titre	Lignage	Quartier de résidence à ShabeIdadu
Oloro	Seneyin	Jangbe
Oluotin	Onjulotin	Isugbe
Oluosi	Omo agba sen modo	Aensi
Basale	Jalumon	Jalumon
Bangajo	Omo eyinoke	Kengu
Basadin	Omo onsa	Kengu
Banponin	Ilako	Asunea
Basolo	Otaa	IsaleOtaa
Paako	Otaa	IsaleOtaa

Source : M. Palau Marti, 1993 p. 39.

Par ailleurs, le modèle proposé par Horton pour décrire la transformation d'un établissement organisé selon le principe du lignage en village compact montre que les premiers organes de l'Etat apparaissent parfois tout au long de ce processus par voie d'adaptation interne. Le rôle de chef perd son caractère transitoire, les lignages fondateurs gagnent en autorité, on voit apparaître des institutions où l'esprit communautaire prend le pas sur l'esprit familial, et les principes d'intégration politique, fondés sur une résidence et une législation communes, deviennent les assises du principe de souveraineté. C'est dans une telle logique que seraient nées les chefferies villageoises en pays shabe dont Kabua serait le village central au sein de l'organisation politique traditionnelle (M. Palau Marti, 1993b, p.17).

Il faut entendre parchefferie, une entité politique et administrative sur un territoire limité. En Afrique noire, les chefferies étaient des micro-Etats avant la colonisation. Le chef appartenait généralement à la noblesse locale. Le terme « chefferie » a deux significations :

- c'est une appellation d'origine coloniale qui désigne les institutions sociopolitiques typiques ;

- la chefferie apparaît comme une forme intermédiaire entre les sociétés lignagères et les royaumes.

Mais au sens premier du terme, la « chefferie » est la résidence du chef du village ; c'est là que vit le chef, entouré de ses nombreuses femmes et serviteurs.

Si les Akposso du Togo et les Ibo du Nigeria ont su préserver leur organisation de type lignager, c'est peut-être grâce à la protection que leur offrait un terrain accidenté. Mais la plupart des peuples furent contraints d'abandonner cette forme d'organisation et de grouper les lignages adjacents en communautés plus vastes du type du village, pour présenter une défense efficace contre leurs ennemis. (A.F.C. Ryder, 1990 p. 374). Cette forme d'organisation politique, la chefferie villageoise aurait succédé à celle du lignage en pays shabe. De même, la défense n'est sans doute pas la seule raison qui ait motivé la création de communautés villageoises, par opposition à une forme dispersée d'établissement. La naissance de nouvelles formes d'organisation, le village encouragea l'établissement d'institutions telles que les classes d'âge et les sociétés secrètes, groupant par classes d'âge les hommes, et beaucoup plus rarement les femmes. Les cérémonies d'initiation, qui précédaient l'entrée dans chaque classe d'âge, permettaient d'affirmer la solidarité au niveau du village, par opposition à l'esprit de solidarité fondé sur l'esprit de famille ; ces cérémonies ont aussi contribué sensiblement à libérer les membres des sociétés secrètes de leurs attaches familiales pour privilégier l'allégeance à la communauté. De même que le bonheur du groupe familial était, croyait-on, garanti par les esprits ancestraux auxquels le doyen d'une lignée rendait hommage au nom de sa famille, de même le chef du village entretenait des relations privilégiées avec les forces spirituelles qui pouvaient faire le bonheur ou le malheur de la communauté tout entière (A.F.C. Ryder, 1990 p. 375). Les sacrifices de *Yaba Beji* et *Shafaa* chez les *Amushu* illustrent bien la naissance de l'esprit religieux issu de l'esprit communautaire. Celui de *Yaba Beji* est particulièrement frappant, car, il incarne « l'âme et l'essence même de la communauté » et l'on peut dire que le destin de celle-ci en dépend. En effet, les Shabe disent : « *Yaba Bejilo fi oi è*

lalè ni aye ooju » (c'est Yaba Beji qui a sacrifié sa vie pour que la vie renaisse). Plusieurs chefferies (des regroupements d'établissements humains relativement restreints et généralement fortifiés) ont vu le jour en pays shabe. A leur tête, régnaient des chefs qui portaient le titre d'*Ola* ou *Ola Ilu*, sinon *Olu* ou *Olu Ilu*, autorité symbolisée par le port des chapeaux communément appelés « jofulo ». Ainsi, nous avons respectivement *Olu Sinika* à Kabua, *Olu Kabe* à Jabata, *Ola Idadu* à Shabe, *Ola Yembe* à Kokoro et *Olata* à Kilibo (O.J.P. Igué, 2005 p. 13).

Les *Amushu* présumés descendants d'Odudua seraient à la tête d'Ile Shabe. L'histoire des chefs de la dynastie amushu n'est pas oubliée, mais elle ne fait pas l'unanimité, au point où il n'est pas possible d'établir une liste des chefs présentée comme définitive. En effet, l'ordre de succession et le nombre de chefs varient d'un auteur à un autre. Selon M. Palau Marti (1992, p. 129), le premier de la liste devrait être Ola Ojodu, puisque ce chef, à son couronnement, se donna ce nom en prononçant la phrase suivante : « *Ola ojodu l'emi jè emi l'apa Ojodu gbipo lowo won* », ce qui peut se traduire par « Moi je suis Ola Ojodu, j'ai exterminé les Ojodu et je suis leur successeur » (M. Palau Marti 1992 p.126). Par contre, O.J.P Igué (2005 p.13) place Ola Aremu à la tête de la liste. D'après Oyedekpo1er, intronisé en octobre 2005 par le clan des *Amushu*, Akioh Ola Amushu serait le premier chef. La liste de ces chefs, selon les auteurs, est récapitulée dans le tableau ci-dessous. On pourrait situer la période de l'émergence de la chefferie villageoise dans le pays shabe entre le XVI^e et le XVII^e siècle. O.J.P Igué(2005p. 13) confirme la borne chronologique de cette période lorsqu'il disait : « la phase d'Odudua s'est achevée vers le XVII^e siècle par une crise d'autorité à Ile –Shabe dont le pouvoir était détenu par les Amushu.

Tableau N°2 : Liste des chefs de la dynastie des Amushu

Noms des auteurs Ordre	Palau Marti	Igué	Oyedekpo 1^{er}
1	Ola Ojodu	Ola Aremu	Ola AkiohOlamushu
2	Ola Aremon	Ola Segui	Chabi- Ola yemon
3	Ola Segi	Ola Asinlleke	ObalekeKambiesse
4	Ola lleke ou Ola Asinlleke	Ola Agbeleke	Ola segui
5	Ola Iyobi	Ola Bangbue	Ola Ligbohe dit Iyoko
6	Ola Musu	Ola Padade	Ola Yogue
7	Ola Ojo	Ola Yobi	Olaodjo-dou
8	Saamoshebue	Ola Maasa	Ola Oyedekpo 1 ^{er}
9	Saa i Sandeu	Ola Ojo	
10		Ola ojodu	
11		Ola Akiyo	
12		Ola oluyinOugui	
13		Oba Ola woougue Oyedekpo 1 ^{er}	

Source: (M. Palau Marti, 1992 p.127; O.J.P. Igué, 2005 p. 44) et Oyedekpo 1^{er}, le 04/07/2012 à ShabeIdadu.

4. De la chefferie villageoise à la naissance du royaume

L'organisation politique villageoise fonctionne très bien en période de paix, c'est-à-dire, lorsque la société ne fait pas face à une crise majeure alors tous les rouages mis en place par la gérontocratie pouvait fonctionner normalement. Mais en période de crise, la chefferie villageoise révèle toutes ses limites. Les crises ont été signalées à Ile Shabe par le ravage des hommes par des aigles d'une part, et la disette d'autre part (O. Bagodo, n.d ; Sa Majesté Adetutu Akanmu, communication personnelle). Lorsqu'un village en arrive à cette extrémité, il lui faut des dirigeants plus dynamiques qu'on ne peut plus retrouver dans la classe d'âge des anciens. C'est dans ce contexte de crise que la lignée amushu sollicita le concours de *Baba Gidayi* pour imposer la paix. (O.J.P. Igué, 2005 p.19). Ainsi, *Baba Gidayi* est considéré en pays shabe comme le « Moïse révélé ». En guise de reconnaissance des efforts consentis pour juguler la crise, la population proposa *Baba Gidayi* à la tête du village (M. Palau Marti, 1992 p. 161). Pour son assimilation dans la société d'accueil, il lui faut des attaches que seule une femme peut lui donner. En effet, pour être assimilé, il doit marier une femme du pays dont la progéniture sera destinée à régner. C'est ainsi que *Baba Gidayi* déclina l'honneur pour son enfant *Yayi Olukoyi* qui était né en paysshabe (Jabata). Ce dernier bénéficiait du soutien de plusieurs chefs de villages en l'occurrence, Jabata, Kabwa, cela va sans dire, pour imposer sa suprématie sur un espace plus vaste et plus étendu. Toutes les chefferies non conquises par les *Omo Baba Gidayi*, ont tour à tour cédé leur autorité aux nouveaux venus. Ainsi, *Olu Sinika* cède son siège à *Olodumare* qui devient *Balè* de Kabua, *Ola Yembe* de Kokoro fit venir *Asade Onsiki Mosiya* à ses côtés, pour lui céder le pouvoir. La cessation de ces anciennes autorités par les descendants des *Baba Gidayi* est désormais sanctionnée par la naissance du royaume de Shabe, avec une forte hiérarchisation du pouvoir dans le milieu et une nouvelle organisation administrative (O.J.P. Igué 2005, p. 22). Ainsi, *Yayi Olukoyi* fut sacré premier roi du pays shabe, sous le nom d'*Ola Ebe* qui par déformation devient *Ola Obe*. Pour consolider le pouvoir et mieux gérer le royaume, les charges sont créées. Ces

charges sont conférées à tous les lignages cités plus haut en fonction de leur ancienneté ou de leur mérite.

En ce qui concerne les charges conférées par mérite, nous pouvons citer Olo(r)o des *Seneyin* due à l'introduction du sel marin dans le pays shabe (M. Palau Marti, 1992 p. 101-102) ; *Bangajo* détenue par les *Omo Eyinoke*, pour sa garde de trompettes, *Kakaki*, instrument que l'on entendait aux fêtes de palais de façon régulière tous les vendredis pour saluer le roi (M. Palau Marti, 1992, p. 99-102 ; M. Palau Marti, 1993b p. 42) ; la charge *Paako* détenue par les Ota(r) a, pour la raison de vieillesse de son père *Basolo*, aussi dignitaires ; les charges *Banponen* et *Basaden* sont détenues par les *Omo Ilako* et les *Omo Osa*, respectivement pour la garde d'*Anodi* «La porte de la muraille» et la surveillance des prisonniers de guerre capturés par les troupes du souverain (M. Palau Marti, 1993b p. 43). Les autres charges, à savoir : *Olu Otin*, *Olu Osi*, *Bassale* sont conférées par ancienneté.

Par ailleurs, compte tenu de l'omniprésence des descendants de *Baba Gidayi* dans la gestion politique du pays, cette période est mieux connue de l'histoire des Shabe. Plusieurs auteurs situent la période au début du XVIII^e siècle et plus précisément en 1738 jusqu'à la colonisation du royaume par la France le 30 janvier 1894. (Th. Mouléro, 1964, p. 93 ; M. Palau Marti, 1992 p. 298). A la lumière des définitions et caractéristiques de la cité-Etat, il convient d'affirmer ou d'infirmier l'existence de cette forme d'organisation en pays shabe.

Conclusion

Les recherches historiques récentes ont permis de lever le voile sur l'épaisseur de nuage qui enveloppe les différentes phases d'organisation politique. Il s'est agi de la structure lignagère, la chefferie villageoise et le royaume. En réalité, les recherches historiques sont menées, lesquelles recherches relèvent l'inexistence d'une cité-Etat, de même qu'une royauté digne de nom dans le pays, comme le stipulent la plupart des écrits relatifs à la zone d'étude. En effet, aucun village ou ville du pays ne répond à aucune

caractéristique d'une cité-Etat. Alors, nous pouvons dire que l'usage de la terminologie cité-Etat n'est pas approprié dans le pays shabe. Il s'agit en réalité d'une civilisation villageoise. En effet, malgré les différentes évolutions qu'a connu la cité-etat, tant au niveau de l'organisation politique, territoriale, voire économique, aucune cité du pays shabe n'a répondu aux critères.

Bibliographie

ADETUTU Akinmou 2005, *Lettre adressée à la Mairie de Savè, réf: 0018 CRPS 05 a/s gestion privée desterrés du royaume de Shabe.*

ADEDIRAN Biodun, 1992, « The Early Beginnings of the Ife State », in Akinjogbin I. A. (ed), *The Cradle of a Race (Ife from the beginning to 1980)*, Port Harcourt/Lagos, Sunray Publications, p. 77-95.

ADEDIRAN Biodun, 1994, *The Frontier States of Western Yorubaland, circa 1600- 1889 : State Formation and Political Growth in an Ethnic Frontier Zone*, Ibadan, IFRA248p.

AKINJOGBIN Isaac Adeagbo, (ed) 1992, « The growth of Ife from Oduduwa » *The Cradle of a Race (Ife from the beginning to 1980)*, Port Harcourt/Lagos, Sunray Publication, p 96-121.

AKINJOGBIN Isaac .Adeagbo, 2002, *Milestones and social system in Yoruba History and Culture, Olu- Akin*, Ibadan, Printing Press 175p.

BAGODO Obarè, (n.d), « Sabè Idadu : contentieux historique de dévolution du pouvoir et crise successorale de 2005 », Vidégla M., Sotindjo S. et Bagodo O.B. (dirs), *Démocratie et gouvernance locale : leçons de l'historiographie du Bénin du XII^e à nos jours*, CAPAN, Porto Novo DHA/FLASH/Université d'Abomey-Calavi, p.1-12.

BAIROCH Paul, 1985, *De Jéricho à Mexico. Villes et économie dans l'histoire*, Paris, Gallimard, 708p.

BAZIN Jean 1988, « Princes désarmés, corps dangereux. Les rois-femmes de la région de Segu », *Cahiers d'Études Africaines*, XXVIII (3-4), p. 375-441.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, 1993, *Histoire des villes africaines. Des origines à la*

colonisation, Paris, Albin Michel, 412p.

DJUITCHOKO Celestin 2002, « *Aspects de l'évolution des coutumes ancestrales dans le Droit public des chefferies traditionnelles au Cameroun* », *Revue générale de droit*, vol. 32, n° 2, p. 359-381.

GLASSNER Jean Jacques, 2004, Du bon usage du concept de cite Etat ? *Journal des Africanistes*, p.3548, En ligne Doi: <https://doi.org/10.4000/africanistes.218p>

GRIFFETH Robert and THOMAS, Carol .G (ed.), 1981, *The city-state in five cultures*, Santa Barbara, California, 237p.

HANSEN Mogens H. (ed) 2000, *A comparative study of thirty city-state cultures An investigation conducted by the Copenhagen Polis Centre*, Copenhagen, The Royal Danish Academy of Sciences and Letters (Historisk-filosofiske Skrifter, p.11-33.

HANSEN Mogens H 2001, *Polis et cité-Etat. Un concept antique et son équivalent moderne*, Paris, Belles Lettres, 272p.

HOLDER Gilles 2002, « De la cité-État » en Afrique noire: L'espace et le politique chez les Saman du pays dogon (Mali) », *Cahiers d'Études Africaines*, Vol. 42, p. 257-283.

IGUE Ogusha John Pierre, 2005, *Les Sabe-Okpara : aperçu historique*, Cotonou, Les Editions du LARES, 50p.

LLORD Peter C, 1955, « The Yoruba Lineage: Africa » *Journal of the International African Institute*, Vol. 25, No. 3 (Jul., 1955), pp.235-251.

MERCIER Paul 1950, « Notice sur le peuplement Yoruba au Dahomey-Togo », *Études Dahoméennes*, tome IV, Ancienne série, Porto- Novo, IRAD, p. 29-40.

MOULERO Thomas, 1964, « Histoire et légende de Chabè (Savè) » *Études Dahoméennes*, Tome 2, Nouvelles série, Porto-Novo, IRAD, p. 51-92.

NIEMEYER Hang.G, 2000, « The Early Phoenician city-states on the Mediterranean. Archaeological elements for their description », in Hansen M. H. (dir), *A Comparative Study of Thirty*

City-State Cultures, p. 89-115.

OBAYEMI Adeyemi, 1976, « The Yoruba Edo- speaking peoples and their neighbours before 1600 », Ajayi J.F.A and Crowder M. (eds), *History of West Africa*, Vol.One, Second Edition, London, Longman Group Limited, p. 196-263.

OBAYEMI Adeyemi, 1992, « The phenomenon of Oduduwa in Ife history », in Akinjogbin I. A. (ed), *The Cradle of a Race (Ife from the beginning to 1980)*, Port Harcourt/Lagos, Sunray publications p. 62-76.

PALAU MARTI Montserrat, 1992, *L'histoire de Sabe et de ses rois*, Paris, Maisonneuve et Larose, 345p.

PALAU MARTI, Montserrat, 1993a, *Nom, famille et lignage chez les Sabe*, Paris, Maisonneuve et Larose, 369p.

PALAU MARTI, Montserrat, 1993b, *Société et religion au Bénin (les Sabe-Opapa)*, Paris, Maisonneuve et Larose, 314p.

PEARSON Michael. Naylor 1998, *Port Cities and Intruders ; the Swahili Coast, India, and Portugal in the Early Modern Era*, Baltimore, The John Hopkins University Press, p. 71-93.

RYDER Allan Frederick Charles, 1987, « De la Volta au Cameroun », in Niane D.T (dir), *Histoire générale de l'Afrique*, Vol. 4, Paris, UNESCO/ Dakar, NEA, p. 369-402.

STARCKY Jean .et GAWLIKOWSKI, Michel, 1985, *Palmyre*, Paris, Maisonneuve, Seconde Edition, 145p.

WEBER Max, 1998, *Economie et société dans l'Antiquité, précédé de Les causes sociales du déclin de la civilisation antique*, Paris, La Découverte, 298p.

YOFFEE Norman 1997, « The obvious and the chimerical : city-states in archaeological perspective », in Deborah L. Nichols & Thomas H. Charlton (ed.), *The archaeology of city-states : cross-cultural approaches*, Washington D.C., Smithsonian Institution Press, p. 255-263.